

M. PIGEON: Je sais que la Commission du service civil a un personnel compétent; mais c'est vous qui savez quel personnel est nécessaire, quelle compétence est requise, ainsi de suite; voilà pourquoi, à mon avis, il serait bon de modifier le règlement pour vous autoriser à choisir vos propres employés. Je suppose que c'est la même chose dans l'industrie?

M. HENDERSON: Oui.

M. PIGEON: Je ne suis pas un homme d'affaires; mais, si j'en étais un, il me semble que le succès de mon entreprise dépendrait du choix de mon personnel.

M. HENDERSON: Monsieur, c'est précisément ce que j'essaie d'obtenir. Je demande qu'on m'accorde ce droit, car le personnel est mon principal outil de travail. Je dois dire que j'ai été très heureux de ce qu'a dit M. MacNeill ce matin. S'il est possible que nous nous rencontrions et que nous convenions d'une solution conformément aux propositions de M. Starr, je suis tout à fait prêt et d'accord. Peu m'importe que nous y arrivions aux termes des dispositions de la loi actuelle sur le service civil ou d'une modification de la loi sur l'administration financière. Tout ce que je veux, c'est d'obtenir un résultat.

M. PIGEON: Je comprends. J'espère, monsieur le président, que le Comité formulera une recommandation dans ce sens pour régler ce problème.

Le PRÉSIDENT: Merci.

M. STARR: Monsieur Henderson, ne pourriez-vous pas choisir des étudiants universitaires et adresser leurs noms à la Commission pour approbation?

M. HENDERSON: Cette méthode dépendrait des entretiens que j'aurai avec M. MacNeill, car on ne réglerait pas le problème en choisissant des candidats qu'on déférerait à la Commission, s'il faut, après cela, s'asseoir et attendre que la méthode en vigueur à la Commission suive son cours, ce qui, à ma connaissance, représente un temps considérable.

M. PIGEON: Est-ce que cette méthode n'éliminerait pas le nombre des refus?

M. HENDERSON: Le refus dont M. MacNeill a parlé vient de ce que j'ai demandé à voir les références, car il est important de vérifier la compétence des gens qui se portent candidats. Les demandes d'emplois sont nombreuses et il faut les trier. J'ai fondé mes refus sur l'insuffisance ou l'absence d'expérience.

M. PIGEON: Si vous aviez fait une vérification préalable et aviez choisi vos candidats d'après leur compétence et leurs références, les refus se seraient naturellement éliminés d'eux-mêmes.

M. HENDERSON: Tout ce que je demande, c'est de pouvoir recruter mon personnel, l'adjoindre à mon effectif et être ainsi en mesure de faire mon travail.

M. PIGEON: Cette méthode excluerait votre service de la compétence de la Commission du service civil dont les autres ministères relèvent.

M. HENDERSON: Oui monsieur.

M. MACNEILL: Monsieur le président, j'aimerais mentionner quelques points, en particulier à propos du recrutement des étudiants des universités. La Commission du service civil, pour le compte de tous les ministères, organise des tournées et s'efforce de recruter, et nous sommes en train de le faire maintenant, ou, à tout le moins, nous rencontrons les diplômés ou les futurs diplômés et nous sommes heureux d'avoir la collaboration des ministères à cet égard. La difficulté que nous rencontrons provient de l'interdiction que nous fait la loi de rechercher autour de nous un candidat, et, si on le trouve, de l'engager sur le champ.